

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI SPORTIF DES CLUBS 2024

Nom de l'association (identique à celui déclaré en Préfecture) :

Commune du siège social (déclarée en Préfecture) :

ATTENTION
LES DOSSIERS SONT À RETOURNER AU DÉPARTEMENT
AVANT LE 28 FÉVRIER 2024
(cachet de la poste faisant foi).
Tout dossier envoyé hors délai sera automatiquement rejeté.

Nous vous remercions de :

- * classer les documents dans l'ordre indiqué dans le paragraphe « Dossier à compléter et pièces à fournir » (en page 2),
- * ne pas agraffer ou relier les documents,
- * ne pas surcharger le dossier de documents non demandés.

Informations RGPD :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive pour l'instruction de votre demande. Elles sont conservées 10 ans avant archivage et destruction.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général sur la protection des données - RGPD et Loi informatique et liberté modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous pouvez réaliser ces démarches, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante : contact-dpd@lotetgaronne.fr, par courrier au Département de Lot-et-Garonne, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1633 av du Général Leclerc 47922 Agen Cedex 9.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex - www.cnil.fr).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date d'envoi par l'association :

Date de réception :

I-

T-

D-

Dossier complet

Date paiement solde N-1 :

Date passage en comité de pilotage :

Date CP :

Montant :

Date 1^{er} versement :

Date paiement solde :



ÉLIGIBILITÉ AU RÉGIME

Pour bénéficier de l'aide départementale à l'emploi sportif des clubs, votre association doit :

- * être domiciliée en Lot-et-Garonne et agréée par le ministère des Sports,
- * présenter un budget supérieur à 40 000 €,
- * disposer d'une école de sport,
- * proposer un emploi en contrat à durée indéterminée, dont le temps de travail est au minimum à mi-temps (pour les contrats de travail conclus avant le 1^{er} juillet 2014) ou est conforme à l'avenant n°87 de la convention collective nationale du sport relatif au contrat de travail à temps partiel (pour les contrats de travail conclus après le 1^{er} juillet 2014),
- * employer un éducateur titulaire d'un diplôme d'Etat professionnel sportif (BEES, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS), rémunéré au minimum au groupe 3 de la convention collective nationale du sport,
- * obtenir un soutien financier complémentaire de la collectivité siège du club, au moins équivalent à celui du Conseil départemental, soit 4 200 € (pour un temps plein sur 12 mois)

DOSSIER À COMPLÉTER ET PIÈCES À FOURNIR

Le présent dossier est à compléter en pages 1, 3 et 4 et doit **obligatoirement** être accompagné des pièces suivantes :

- * la délibération de la commune indiquant sa participation financière à l'emploi,
- * les comptes de résultat des deux derniers exercices clos et le budget prévisionnel de la saison en cours,
- * la copie du diplôme d'État sportif professionnel de l'éducateur concerné (uniquement pour la demande initiale),
- * la copie du contrat de travail (pour toute première demande ou changement d'emploi) et des avenants (le cas échéant),
- * l'attestation par le comité départemental de l'existence d'une école de sport au sein du club,
- * le Relevé d'identité bancaire (Rib), pour les nouvelles associations ou en cas de changement,
- * le dernier bulletin de salaire de l'année N-1 (si celui-ci récapitule le nombre d'heure travaillé sur l'année N-1 ; sinon les 12 bulletins de l'année N-1),
- * le compte-rendu d'activité de l'employé pour l'année N-1.
- * le récépissé de déclaration de création ou de modification de l'association à la Préfecture, à jour,
- * la fiche de situation au répertoire Siren indiquant le numéro Siret de l'association, à jour,

SUIVI DU DOSSIER APRÈS SON DÉPÔT

- * un mail est envoyé le jour de la réception du dossier dans le service,
- * un accusé de réception vous indiquant si le dossier est complet, ou non, est transmis par voie postale après traitement de la demande,
- * si votre dossier est complet, vous recevrez une notification d'accord après le passage devant la Commission permanente (courant 1^{er} semestre 2024),
 - si votre dossier est incomplet, le dossier ne sera présenté en Commission permanente qu'à réception de l'ensemble des documents manquants, (exception faite s'il ne manque que la délibération de la commune pour le renouvellement de l'aide, les subventions seront attribuées sur l'année 2024,
- * les informations relatives au calcul de la subvention sont disponibles sur le site Internet du Département,
- * le club est tenu de signaler le soutien du Département dans le cadre de son activité et de sa communication.
- * la subvention est versée en deux parties :
 - 80 % au retour de la convention signée par le club, sous réserve du dossier complet,
 - 20 % au terme de la convention, sur production des bulletins de salaire de l'année concernée (le numéro de sécurité sociale doit être caché) et du compte-rendu d'activité,
- * tout changement, en cours d'année, du cadre d'emploi de l'éducateur devra être impérativement signalé au Service vie associative et sportive

Adresse postale :

Hôtel du Département
 Direction générale adjointe solidarités territoriales,
 éducatives et sportives
 Direction de la participation citoyenne et de la vie associative
 et sportive
 Service vie associative et sportive
 47922 AGEN CEDEX 9

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Anne DUMAIS
 05 53 69 41 37
 anne.dumais@lotetgaronne.fr

1^{RE} DEMANDE
 RENOUELEMENT
IDENTITÉ DU CLUB

Nom de l'association (identique à celui déclaré en préfecture) :

Président(e) :

Fédération sportive d'affiliation :

Discipline sportive :

N° Siret (obligatoire) :

Siège social du club (déclaré en Préfecture) :

Lieu d'activité du club :

Téléphone :

Courriel(s)¹ :Courriel(s) - information² :

¹ Pour recevoir les informations du Conseil départemental relatives aux subventions sportives et concernant la politique sportive du Département et pour toute correspondance entre le service Vie sportive et votre association.

² Pour recevoir des informations destinées aux associations de manière plus générale du Conseil départemental (exemple : formations gratuites proposées, consultations...).

Site internet :

Rib : Joint au dossier Non transmis car identique à celui de l'an passé

(si aucune case n'est cochée, le Rib vous sera demandé dans l'accusé de réception et votre dossier sera considéré incomplet)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle ci-dessus)

Référént du dossier :

Qualité :

Adresse :

DONNÉES FINANCIÈRES

2021/2022 (2022)		2022/2023 (2023)		2023/2024 (2024)	
Compte de résultat		Compte de résultat		Budget prévisionnel	
Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉDUCATEUR SPORTIF

Nom / Prénom :

Diplôme d'Etat sportif professionnel de l'éducateur :

Date de l'embauche au sein du club :

Groupe de la convention collective du sport :

Nombre d'heures travaillées sur l'année :

PLAN DE FINANCEMENT DU POSTE DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF

DÉPENSES (coût du poste)		RECETTES	
Salaire brut	€	Ressources propres	€
Charges patronales	€	Conseil départemental	€
Frais liés à l'emploi (formation, déplacements, matériel spécifique...)	€	Commune (ou Communauté de communes)	€
		Autres financeurs	€
TOTAL	€	TOTAL	€

DESCRIPTIF DES MISSIONS CONFIEES À L'ÉDUCATEUR SPORTIF

(possibilité de présenter un document annexe)

1 - Au sein du club (nombre d'heures par semaine : _____)

2 - **A l'extérieur du club, le cas échéant** (nombre d'heures par semaine : _____)

Joindre copie du document de mise à disposition entre le club et l'organisme concerné

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'association s'engage à respecter les principes figurant dans le contrat d'engagement républicain en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

En application de l'article 5 du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

En cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat précité commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le 31 décembre de la même année, la subvention pourra être retirée pour un montant correspondant au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'association _____

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare (cocher les cases) :

 que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; que l'association s'engage à respecter les 7 engagements du Contrat d'engagement républicain, consultables à l'url suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

À _____ , le _____ ,

Nous soussigné(e)s, _____ , Président(e) de l'association, et _____ ,

Éducateur(rice) dans l'association, certifie conformes les informations portées dans ce dossier et certifie avoir lu les informations RGPD en page 1 et les informations importantes indiquées en page 2.

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'annulation de la subvention.

LE (OU LA) PRÉSIDENT(E)

(nom en lettres capitales et signature)

L'ÉDUCATEUR(RICE)

(nom en lettres capitales et signature)